DLP 25-7-89114572
ISSN 0992 9924
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
®
Avertissements agricoles
BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES
165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Viticulture Bas-Vivarais

Bulletin n° 10 - 20 Juillet 1989

Oïdium : attention à la virulence de la maladie
Black-Rot : contaminations sur grappes possibles en cas de pluies
Botrytis : bientôt le 3 ème stade - prévéraison
Mildiou : mise en place de la protection cuprique "longue durée"
Cicadelle de la Flavescence Dorée : dates du traitement des adultes
Cicadelles des Grillures, Acariens : surveillez régulièrement les populations

GRELE : pour cicatriser, intervenez dans les 24 heures après la chute.

Les blessures des grappes sont autant de portes d'entrée pour le Botrytis. De plus, au stade actuel de leur développement, le rot blanc ou coître peut subitement les attaquer après une grêle.
La rapidité de l'intervention conditionne sa réussite : au-delà de 24 à 36 heures après la grêle, toute protection est aléatoire.

Produits utilisables: Folpel à 300 gma/hl - Captane à 500 gma/hl (nb spéc.) - Euparène à 400 g/hl.

Dans les vignes atteintes, soignez particulièrement la lutte contre le Botrytis si la récolte n'est pas compromise.

Dans les vignes où les rameaux ont été blessés profondément, une retaille doit être envisagée au plus tard 10 jours après la grêle, en vue de favoriser des nouveaux départs.

OIDIUM : fin de la protection des parcelles indemnes, poursuite de la protection des parcelles atteintes

La période de grande sensibilité des grappes se termine avec leur fermeture. Dans les parcelles indemnes d'oïdium à ce stade, on pourra suspendre la protection.

Dans les parcelles présentant des symptômes, poursuivez la lutte jusqu'au début de la véraison.

Rappel : pénétrant I B E dose forte tous les 14 jours maxi, soufre tous les 10 - 12 jours maxi hors-lessivage. Pas d'utilisation de pénétrant I B E en continu.

La maladie s'est montrée virulente cette année, avec localement des attaques importantes sur grappes.

BLACK-ROT : contaminations directes sur grappes encore possibles.

Les grappes restent sensibles jusqu'au début de la véraison et des attaques directes peuvent les endommager à l'occasion des pluies.

P348

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Actuellement, la maladie est présente (feuilles et/ou baies) dans les foyers habituels, mais à un niveau souvent faible.

L'usage d'un prénétrant I B E homologué est impératif en présence de taches.
Rémanence : 14 jours.

Les foyers habituels et les vignes ayant subi des attaques l'année dernière devront être protégés à l'annonce d'orages ou de temps pluvieux.
Prenez garde au lessivage des produits de contact.

———— **BOTRYTIS : bientôt le 3 ème stade - prévéraison**

L'intérêt d'un traitement à ce stade pour une protection "longue durée" n'est plus à démontrer.

Date : quelques jours avant le début de la véraison, soit environ 20 jours après la fermeture de la grappe, soit dès le 25 juillet, en situation précoce (région et/ou cépage).

Produits utilisables : si vous avez déjà utilisé une imide (seule ou en association) à la fermeture de la grappe, appliquer : SILBOS DF ou DIRAC ou une association imide 2/3 dose + BASULTRA pleine dose.

Si vous n'avez pas utilisé d'imide à la fermeture de la grappe, appliquer : KIDAN, ROVRAL, SUMISCLEX, ou RONILAN pleine dose.

Cette intervention concerne toutes les vignes, particulièrement les plus sensibles au Botrytis et les vignes grêlées - Traitez rang par rang.

———— **OIDIUM, BLACK-ROT, BOTRYTIS : lors de l'application visez les grappes.**

———— **MILDIOU : mise en place de la protection cuprique "longue durée".**

Malgré la présence de quelques rares vieilles taches, la situation est saine dans l'ensemble. Cependant, dans les vignes atteintes, des repiquages peuvent se produire lors des pluies, orages, ou même des rosées.

Prévoyez un traitement cuprique ou organo-cuprique dans les prochains jours en visant l'ensemble du feuillage. Cette protection sera renouvellée lors de chaque lessivage. Cette précaution évitera une destruction prématurée des feuilles dans les parcelles atteintes, si les conditions redeviennent favorables au Mildiou.

———— **ESCA : symptômes bien visibles actuellement.**

Rougissement (cépages rouges) où jaunissement (cépages blancs) en digitation inter-nervaire .
Dessèchement brutaux de bras ou de ceps entiers.
Repérer les parcelles atteintes pour y prévoir le traitement d'hiver, seul possibilité de lutte chimique.

———— **CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : bientôt le traitement des adultes.**

* **Situation** : plus de 90 % de la population est au stade adulte dans les régions précoces (ST JUST, BOURG-ST-ANDEOL, ORGNAC, CRUZIERES, Vallée du CHASSEZAC).

En région tardive (ST REMEZE) les populations comportent encore 50 % de larves âgées.

- Le risque des adultes est double :
. l'adulte issu d'une larve infectieuse est lui aussi capable d'inoculer la Flavescence Dorée.
- Par ses déplacements à distance, il est capable d'infecter une vigne saine à plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres de la vigne dont il est issu.

* **Le traitement des adultes concerne au moins :**
- toutes les parcelles ayant présenté des symptômes de Flavescence Dorée à l'automne dernier.
- les 2 groupes de régions où des parcelles ont été atteintes sur plus de 5 % de leurs pieds : ALBA - ST THOME à LUSSAS - VOGUE et GRAS - ST REMEZE - ORGNAC à GROSPIERRES et aux CRUZIERES.

Dans ces régions, il devra être le plus généralisé possible.
- Toutes les vignes-mères de porte-greffes ou de greffons où il est obligatoire.

Il doit bien atteindre les feuilles de la base de la souche, près du vieux bois, où se tiennent les adultes.

*** Dates à retenir :**
- Régions précoces (ST JUST - ORGNAC - CRUZIERES - CHASSEZAC - etc...) : Dès réception,
  Régions moyennes (ALBA - LUSSAS - GROSPIERRES - etc...) 24 - 26 juillet.
  Régions tardives (ST REMEZE - etc...) 27 - 29 juillet.

*** Produits** : ceux du tableau du bulletin n° 8 du 7 juin 1989 en retenant les plus rémanents et en évitant DASIOR et PENNCAP, qui semblent manquer d'efficacité sur les adultes.

———— **CICADELLES DES GRILLURES : seuil 100 cicadelles pour 100 feuilles.**
Les populations sont parfois importantes provoquant des symptômes très marqués : taches brun-rouges, limitées par les nervures secondaires de la feuille, souvent situées vers le bord.

———— **ACARIENS : seuil 30 % des feuilles occupées.**
Seuil atteint ou dépassé dans quelques parcelles - Présence locale d'acariens rouges.

———— **CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : Surveillez régulièrement les populations.** Par des contrôles périodiques de 100 feuilles de milieux de rameaux.

Si un traitement est nécessaire au cours de la prochaine semaine choisissez un produit efficace à la fois sur Cicadelles de la Flavescence Dorée et sur le ou les ravageurs à combattre.
Il faudra atteindre l'ensemble de la végétation.

———— **VERS DE LA GRAPPE : contrôlez l'efficacité de votre traitement (rappel).**
Le vol d'Eudémis est terminé. Celui de Cochylis arrive à sa fin sur la plupart des postes, sauf ST MAURICE D'IBIE où des captures importantes ont encore été enregistrées ces derniers jours.
Si en fin de rémanence de votre traitement, plus de 10 % des grappes présentent au moins une baie véreuse, une deuxième intervention sera effectuée le plus tôt possible avec un produit curatif. On visera les grappes.

P349